

#### **AVIS DE MARCHE PUBLIC**

## 1) Acheteur

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) Espace Européen de l'Entreprise, SCHILTIGHEIM BP 10020

67013 STRASBOURG Cedex Téléphone : 03 88 19 29 19

Référent Achats : Olivier MULLER

## 2) Objet

#### Marché n°2024S0112GPASK

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration de la partie amont du Stadenrhein sur la commune de Beinheim

## 3) Procédure de passation du marché public

Marché à procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique (CCP).

#### 4) Les offres

Elles seront chiffrées en euros et rédigées en langue française.

## Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.

Les documents demandés ci-dessous doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions et les négociations).

Les plis ainsi transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Les offres envoyées par courriel ou télécopie seront rejetées.

#### 5) Variantes

Les variantes sont interdites

## 6) Date limite de réception des offres : le 3 juin 2024 à 12H00

Toute question éventuelle doit être formulée et envoyée via le profil d'acheteur du SDEA : <a href="https://plateforme.alsacemarchespublics.eu">https://plateforme.alsacemarchespublics.eu</a>, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

## 7) Délai de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

## 8) Justificatifs à produire

- Le DCE simplifié complété
- Le RIB de l'entreprise (à annexer au DCE)
- La décomposition du prix global et forfaitaire bordereau des prix unitaires (DPGF-BPU) complétée
- Un mémoire détaillé permettant de répondre aux critères de valeur technique ci-dessous.

Les candidatures et les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des documents susmentionnés.

La signature de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En l'absence de signature du DCE ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

## 9) Critères d'attribution

- Prix (30 points)

Les prix considérés seront ceux figurant à la DPGF-BPU complétée par le soumissionnaire et figurant en annexe du DCE simplifié, <u>à remplir impérativement</u> :

- o Montant total HT de la DPGF (27 points)
- Montant total HT du BPU (3 points)

## Valeur technique (70 points)

Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants à partir d'un mémoire détaillé décrivant :

- Les moyens humains et matériels dédiés au marché : expérience et cohérence de l'équipe projet (CV, références, compétences, qualification...) (15 points)
- La prise en compte des enjeux et du contexte local : reconnaissance des sites, de leurs spécificités et appropriation de la zone d'étude, dispositions envisagées pour traiter les contraintes identifiées (20 points)
- La méthodologie employée : descriptif des méthodologies envisagées par éléments de mission, dispositions pour garantir la qualité des prestations et le respect des délais, proposition de planning avec description détaillée, organisation/liens entre les différentes phases et/ou éléments de mission et respect des échéances, moyens mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité en particulier durant la phase de travaux, prise en compte de la démarche éviter-réduire-compenser le cas échéant, présentation des livrables et des moyens de communication avec le maître d'ouvrage (30 points)
- La prise en compte du développement durable : modalités d'impression et de transmission des documents, utilisation de véhicules moins polluants, optimisation des déplacements, autres éléments complémentaires en relation avec l'exécution du marché (5 points).

## 11) Négociation

Le SDEA se réserve le droit de négocier avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La négociation pourra se faire par échange de courriel via <a href="https://plateforme.alsacemarchespublics.eu">https://plateforme.alsacemarchespublics.eu</a>. Toute contre-proposition fera l'objet d'un nouveau DCE simplifié auquel sera annexé la nouvelle DPGF-BPU et retourné dans les mêmes conditions que celles visées au présent document.

## 12) Groupement

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Si tel était le cas, le candidat devrait confirmer au SDEA par écrit s'il se présente seul ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

# 13) Modalités essentielles de financement

Autofinancement et partiellement subventionné par la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

## 14) Délai d'exécution prévisionnel des prestations

Période prévisionnelle de commencement des prestations : juillet 2024 Délai d'exécution des prestations : jusqu'à fin octobre 2025

## 15) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix, BP 1038 F, 67070 STRASBOURG CEDEX Tél: 03.88.21.23.23 - Courriel: <a href="mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr">greffe.ta-strasbourg@juradm.fr</a> - Adresse Internet: <a href="mailto:http://www.ta-strasbourg.juradm.fr">http://www.ta-strasbourg.juradm.fr</a>

- 16) Renseignements techniques et administratifs délivrés par : Agathe VIDILI
- 17) Date de mise en ligne sur le profil d'acheteur : le 19 avril 2024